

52^{ème} PARIS-CONNERRE

Elite Nationale

dimanche 2 octobre 2022

Village des partenaires et d'exposants
Place de la République à partir de 14h

Course d'attente 2-3+J
Prix Narcisse Hériveau
Départ 12h30

Guide Technique

Mickaël Guichard
vainqueur 2021

Départ d'Emancé (78) : 12h
Entrée à Connerre vers 15h
Arrivée finale rue de Paris vers 16h

✉ paris.connerre.organisation@gmail.com

 /paris.connerre.organisation



Groupama



Crédit Mutuel



Anim'Fiesta Événementiel



Sommaire

1. Organisation/Contacts
2. Parcours/Itinéraire
3. Règlement particulier
4. Hôpitaux/Hébergement

Organisation / Contacts

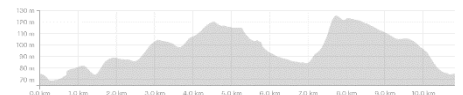
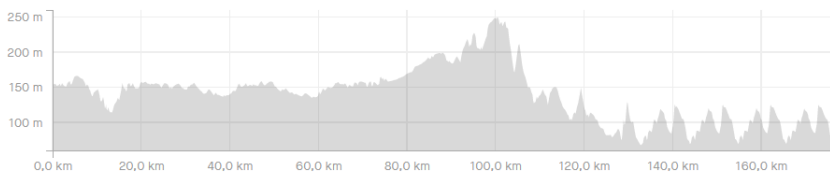
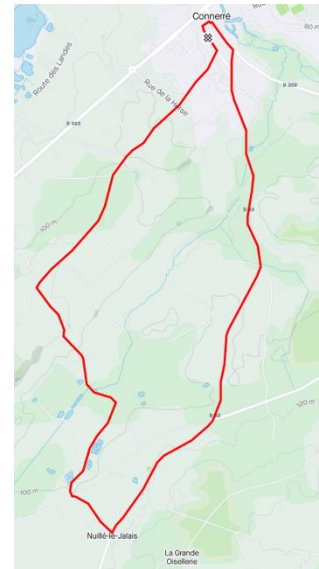
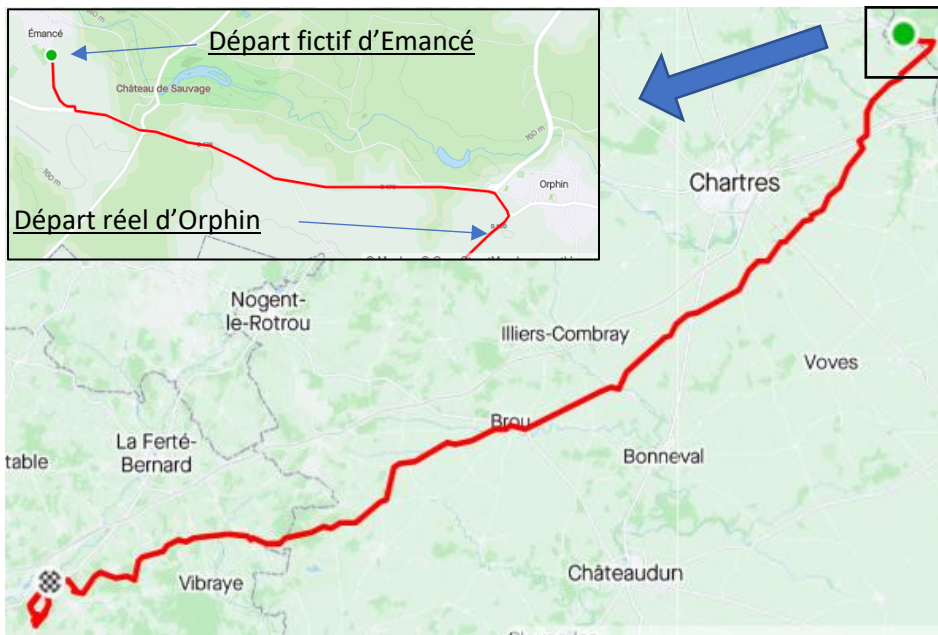
Directeur de l'épreuve	Dominique CHEREAU 60 Route des Landes 72160 CONNERRE Tél. : 06 14 27 22 18
Directeur adjoint de l'épreuve	Romain GUILLIER 15 Allée René Laënnec 92000 NANTERRE Tél. : 06 40 15 27 13
L'épreuve est organisée par le CC Connerréen (PDLL) Club support Ile-de-France : CSM Puteaux (IDFR).	
Contact/renseignements : paris.connerre.organisation@gmail.com facebook.com/paris.connerre.organisation	
Horaires permanence/ secrétariat, réunion des DS, des pilotes, départ, salle des Fêtes d'Emancé (78), 1 rue d'Orphin : <ul style="list-style-type: none">- Permanence/ Secrétariat à partir de 9h30- Réunion des Directeurs Sportifs : 10h30- Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 11h00- Départ fictif : 12h00	
Collège des arbitres	
Président de jury	Guillaume VERGER
Arbitre Titulaire	Marie-Mélanie BRADANE-VERGER
Arbitre Titulaire	Jean-Paul TRANCHANT
Juge à l'arrivée	Christophe DAVENEAU
Arbitre moto	Mickaël HAMELIN
Radio Tour	Norbert JEANNEAU
Ardoisier	Arnaud HERIVEAU
Animateur	Patrick HALOUPEAU
Médecin de l'épreuve	Dr. Eric VAN RECHEM (02.43.54.10.00)
Secours	Croix Blanche - Didier DREUX (06.46.16.92.78)
Assistance dépannage neutre	L'Echappée
Secrétariat de la course	Marie-Claire VITOUR

Parcours

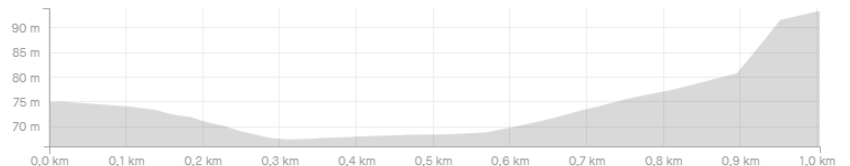
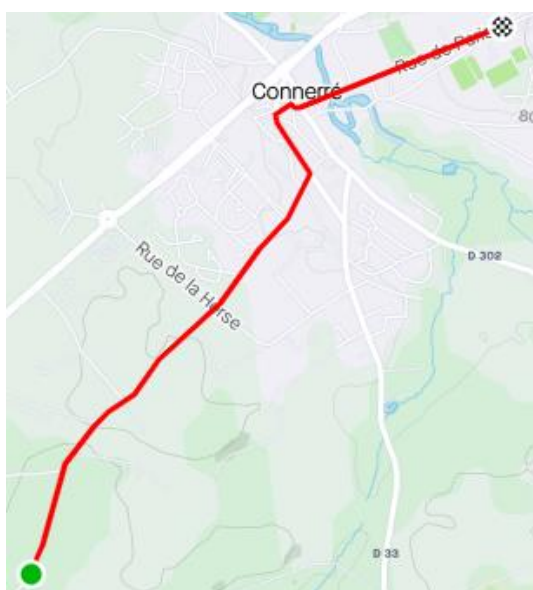
Le départ fictif se situe devant la salle des fêtes d'Emancé (78) au 1 rue d'Orphin. Le parcours réel est constitué de 129km en ligne entre Orphin (78) et Connerré (72) puis de 4 tours de 10,8km autour de Connerré et enfin d'une arrivée hors circuit de 800m située rue de Paris à Connerré soit 173km.

Parcours disponible : <https://www.strava.com/routes/3005224818595996310>

Parcours complet : 173km, 1200m D+ / Le circuit final : 10,8km, 110m D+



Les 3 derniers kilomètres, 30m D+ / Le dernier kilomètre, 30m D+



Itinéraire

PARIS-CONNERRE (Elite Nationale) - DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022				
Organisation : CC CONNERREN - CSM PUTEAUX				
KMS	COMMUNES	ROUTE/DIRECTION	43KM/H	45KM/H
	YVELINES (78)			
	EMANCE - départ fictif	Rue d'Orphin	12:00	12:00
		à gauche D176	4km de fictif	
0	ORPHIN - départ réel	à droite D150	12:07	12:07
	EURE-ET-LOIR (28)	D32		
5	ECROSNES	D32	12:13	12:13
8,5	GALLARDON	Pl. du Jeu de Paume à gauche - D18 puis à droite rue Guy Pouillé - D32 puis à gauche Avenue de la Gare - D28	12:18	12:18
9,5	Pont-sous-Gallardon (BAILLEAU-ARMENONVILLE)	D28	12:20	12:19
15	Rond Point Traversée D910	en face D19 direction Umpeau	12:27	12:27
16	UMPEAU	à droite D28 direction Houville-la-Branche	12:29	12:28
18,5	Bréez (UMPEAU)	En face D28	12:32	12:31
20,5	HOUVILLE-LA-BRANCHE	D28 puis à droite D24 puis à gauche D28	12:35	12:34
23	GENERVILLE	D28	12:39	12:37
25	SOURS	à droite D939 puis à gauche D28 direction Berchère-lès-Pierres	12:41	12:40
28	Antenne-relais entre SOURS et BERCHERES	1er PC	12:46	12:44
29,5	Passage à niveau	D28	12:48	12:46
30	BERCHERE-LES-PIERRES	à gauche Chemin du Bois Berlin puis rue Chartres puis D28	12:48	12:47
34	CORANCEZ	à gauche D28 direction Dammarie	12:54	12:52
37	DAMMARIE	D28 puis en face D935 puis à droite D28 direction La Bourdinière	12:58	12:56
43	LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	D28 puis à gauche N10 puis à droite D28	13:07	13:04
46,5	LUPLANTE	D28	13:11	13:09
55	SAUMERAY	D28 direction Brou-Yèvres	13:23	13:20
65		en face D27	13:37	13:33
65,5	Panneau Entrée YEVRES	2ème PC	13:38	13:34
66	YEVRES	D27 puis à droite D955	13:39	13:35
67	BROU	D955 puis à droite D15.6	13:40	13:36
68		à gauche D15.5 puis D921 puis D13	13:41	13:37
74	Les Moulins d'Unverre (UNVERRE)	D13	13:50	13:45
81	LES AUTELS-VILLEVILLON	D13 puis D13.1	14:00	13:55
85	LA BAZOCHE-GOUET	à droite rue des Fossés, à gauche rue du Gén. de Gaulle puis à droite D927	14:05	14:00
92	LA CHAPELLE-GUILLAUME	D927	14:15	14:09
92,5	Panneau Sortie LA CHAPELLE-GUILLAUME	3ème PC	14:16	14:10
	SARTHE (72)	D302		
100	MELLERAY	à droite D14	14:26	14:20
101	MONTMIRAIL - Haut du village	1er MG puis à gauche D29	14:27	14:21
112,5	SAINT-MAIXENT	D29	14:43	14:37
114,5	BOUER	D29 puis à gauche V7 direction Lavaré	14:46	14:39
115,5	lieu-dit les Egoutiers - sortie de BOUER	4ème PC	14:48	14:41
117		à droite direction Le Luart D85b puis D85	14:50	14:43
120	LE LUART	à gauche D29 puis à gauche D52	14:54	14:47
123,5	La Guichardière (DOLLON)	à droite direction La Guichardière	14:59	14:51
125	Le Croset (DUNEAU)	C3 à droite direction Duneau	15:01	14:53
126	Côte du Croset	2ème MG	15:02	14:55
126,5		C4 à gauche dir. Connerré	15:03	14:55
129	CONNERRE - Entrée sur le circuit final	à droite Rue de l'Abreuvoir - à gauche Rue de Paris - Rue M.Beaufils - D33	15:07	14:59
134	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:13	15:05
136,5	Côte des Vénérais	3ème MG	15:17	15:09
139,5	CONNERRE	Rue de la Jatterie	15:21	15:13
140	CONNERRE - 1er passage sur la ligne du circuit	Avenue de Verdun - 5ème PC	15:22	15:13
145	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:29	15:20
147,5	Côte des Vénérais	4ème MG	15:32	15:23
151	CONNERRE - 2eme passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	15:37	15:28
155,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:43	15:34
158,5	Côte des Vénérais	5ème MG	15:48	15:38
162	CONNERRE - 3ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	15:53	15:43
166,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:59	15:49
169	Côte des Vénérais		16:02	15:52
172	CONNERRE - 4ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la République	16:07	15:56
173	CONNERRE - Arrivée finale	Rue de Paris	16:08	15:57

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

Paris-Connerré est organisé par le comité d'organisation du CC Connerréen (club support Ile-de-France : CSM Puteaux) sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se dispute le dimanche 2 octobre 2022.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation / engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes listés dans le tableau ci-dessous.

- La participation est individuelle.
- Les engagements se font sur le site de la FFC via le comité Ile-de-France et sont ouverts le 1^{er} septembre à 8h00
- Dans un premier temps le nombre de coureurs est limité à 180 dont 8 maximum par club dans le but d'accueillir un maximum de coureurs d'équipes différentes et d'enregistrer les engagements de coureurs d'équipes continentales.
- Si le nombre maximum d'engagés possible (200) n'est pas atteint 5 jours avant la clôture, le nombre de coureurs par équipe pourra être augmenté.

Classe d'épreuve	Participation
1.12.1 Elite Nationale	Equipes Continentales UCI françaises <u>uniquement</u> Equipes Professionnelles Cyclo Cross UCI Equipes continentales UCI Etrangères pour les coureurs français de 1 ^{ère} Catégorie Equipe Nationale française Equipes étrangères, régionales et de club (1) <u>2.12.1 : Equipes mixtes</u> <u>Equipes FFC :</u> Elite Nationale : coureurs de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat. seuls Circuit fermé : coureurs de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cat. - Pôles - Equipes de club National 1
2.12.1	
1.40 Epreuve nationale en circuit fermé (circuit inférieur à 3 km)	- Equipes de club National 2 - Equipes de club National 3 - Equipes de Sélections Régionales ou Interrégionales - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 2 octobre 2022 à la salle des fêtes d'Emancé 1 rue d'Orphin à Emancé (78) à partir de 9h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 10h30 et aura lieu également à la salle des fêtes d'Emancé. Le départ fictif aura lieu à 12h00 en haut de la salle des fêtes d'Emancé.

Article 5 : Radio Tour

Les informations de course sont émises sur la fréquence 157.550MHz (à confirmer sur place).

Article 6 : Assistance dépannage neutre

Le service d'assistance technique neutre est assurée par L'Echappée.

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par le Dr Eric Van Rechem et la Croix-Blanche pour la prise en charge avant transfert vers un centre hospitalier si nécessaire (voir en annexe la liste des hôpitaux les plus proches)

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs et motos suiveuses avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et du médecin. Les voitures des DS seront invitées à se garer sur le parking du stade de football (voir plan en annexe) et les autres véhicules de part et d'autre de la rue de Paris sans franchir l'arrivée.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Classements

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du meilleur grimpeur
- Un classement par points
- Un classement par équipes

Article 10a : Règlement du classement du Meilleur Grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeur à savoir :

- 1^{er} grimpeur : côte de Montmirail au Km101
- 2^{ème} grimpeur : côte du Croset à Duneau au Km126

- 3^{ème} grimpeur : 1^{er} Passage côte des Vénérais au Km137
- 4^{ème} grimpeur : 2^{ème} Passage côte des Vénérais au Km148
- 5^{ème} grimpeur : 3^{ème} Passage côte des Vénérais au Km159

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement du meilleur grimpeur, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10b : Règlement du classement par points

Le classement sera établi sur 5 classements :

- 1^{er} classement : au niveau de l'antenne-relais entre Sours et Berchères-lès-Pierres au Km28
- 2^{ème} classement : au panneau d'entrée de l'agglomération de Yèvres au km65,5
- 3^{ème} classement : au panneau de sortie de la Chapelle-Guillaume au km92,5
- 4^{ème} classement : au lieu-dit les Egoutiers à la sortie de Bouër au km116
- 5^{ème} classement : 1^{er} passage sur la ligne du circuit avenue de Verdun à Connerré au km140

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus dans le classement par points, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10c : Règlement du classement par équipes

Le classement par équipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe. En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désigné vainqueur.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.113 du règlement de la FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée (voir schéma en annexe) :

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement par points
- Le 1^{er} licencié Sarthois du classement individuel (si applicable)
- Les trois coureurs vainqueurs du classement par équipes

Article 12 : Prix et dotations de l'épreuve

- Classement Individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€

6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	65€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement des Points Chauds :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement Par Equipes :

1 ^{ère}	100€
------------------	------

Article 13 : Antidopage

En cas de contrôle, il sera effectué sur le site du stade de football de Connerré situé rue de Paris à 300 mètres en dessous de la ligne d'arrivée conformément aux règlements de la FFC et du Ministère de la jeunesse et des sports. L'accès sera fléché (voir schéma en annexe).

Article 14 : Pénalités

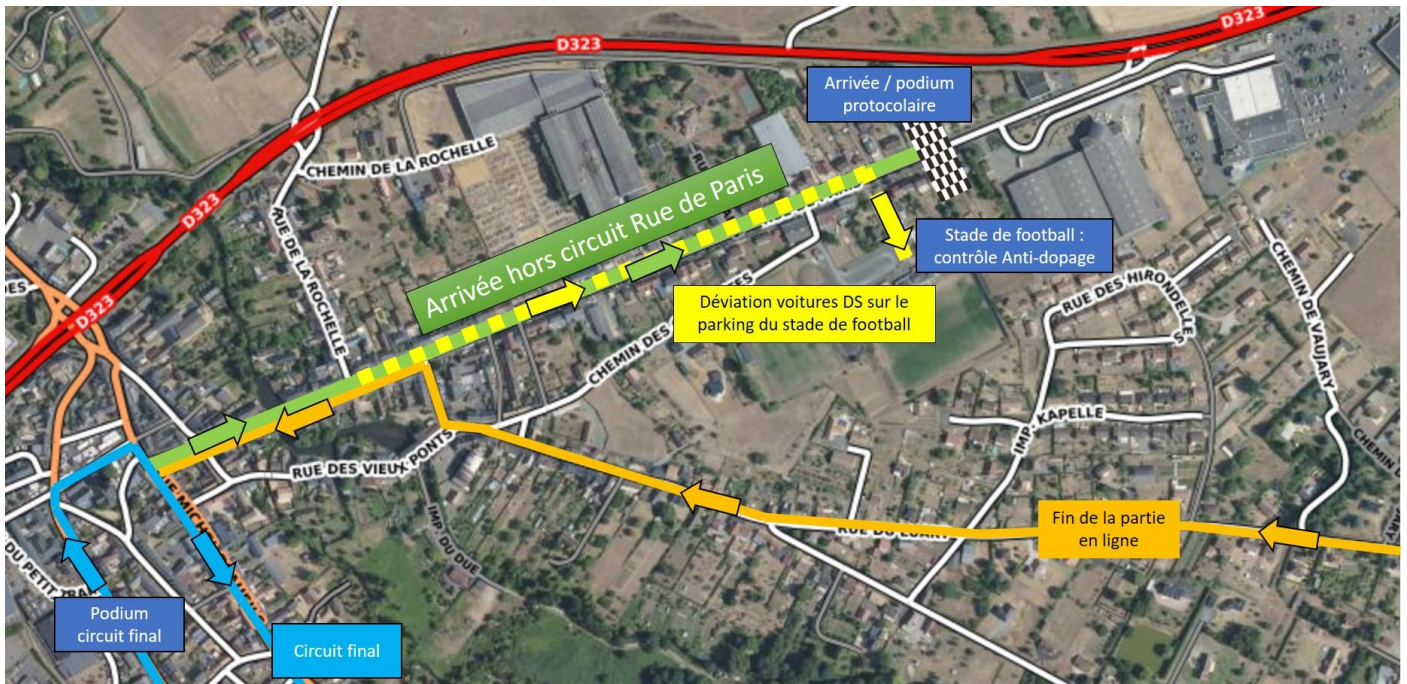
Le barème de la FFC est le seul applicable.

Article 15 : Protocole Sanitaire

Selon les mesures gouvernementales et les directives de la FFC à la date de l'épreuve.

Annexe

Schéma de l'arrivée avec zone antidopage/déviation des véhicules /podium protocolaire



Hôpitaux

<p>Hôpital Hôtel-Dieu 34 rue du Docteur Maunoury 2808 CHARTRES 02 37 30 30 30</p>	<p>Hôpital Louis Pasteur 4 rue Claude Bernard 28630 - LE COUDRAY 02 37 30 30 30 Urgences : 02 37 30 30 74</p>
<p>Hôpital Saint-Brice 1, rue St Martin au Val 28000 - CHARTRES 02 37 30 30 30</p>	<p>Centre Hospitalier-Le Mans 194 av. Rubillard 72037 LE MANS CEDEX 9, 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19</p>
<p>Pôle Santé Sud ELSAN 28/62 rue de Guetteloup 72100 LE MANS 02 43 78 38 38 Urgences : 02 43 78 45 45</p>	<p>Centre Hospitalier Paul Chapron 56 Avenue Pierre Brûle, 72400 LA FERTE BERNARD 02 43 71 61 51 Urgences – 02 43 71 61 17</p>